

BREVET D'ETAT 1^{er} degré

DESCRIPTION :

Le Brevet d'Etat 1^{er} degré option basket-ball est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministre chargé des sports.

Ce diplôme d'éducateur sportif permet d'entraîner contre rémunération.

L'objectif principal de ce diplôme est de permettre aux entraîneurs d'exercer leur activité professionnellement. Le brevet d'état comprend deux parties : une partie commune et une partie spécifique. La formation qu'aura suivie son titulaire, lui permettra de mener à bien son rôle d'entraîneur dans un cadre professionnel.

OBJECTIFS :

- Etre un entraîneur capable de développer la pratique du basket-ball quelque soit le niveau ou la catégorie d'exercice.
- Posséder un savoir faire professionnel.

COUT :

- Voir les modalités avec votre DRDJS et la DTBN.

PROGRAMME :

TROIS GROUPES D'EPREUVES :

- Epreuves Pédagogiques
- Epreuves Techniques
- Epreuves Générales

PUBLIC :

- Tout public.

INTERVENANTS :

- Les formateurs des Ligues régionales sous la responsabilité du CTS.
- Les formateurs des Directions des Sports.

PRE REQUIS :

- Etre licencié à la Fédération Française de Basket-Ball
- Etre titulaire de l'Entraîneur régional

DUREE :

- Durée variable suivant le parcours de formation (stage ou formation continue)

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Des apports théoriques.
- Nombreux travaux pratiques de mise en situation sur un cas concret, pour bien marquer chaque étape chronologique du déroulement de la méthode.
- Interactivité.
- Documentation remise aux stagiaires.

Les + de cette formation

- **Une formation de terrain par des cadres de terrain.**
- **La méthode retenue est celle de l'interactivité, entre les formateurs et les stagiaires d'une part et entre les stagiaires et le terrain d'autre part.**